

# Le **MÉMOIRE** en **MASTER** **MEEF**

- RÉVISER LES ÉTAPES CLÉS D'UN TRAVAIL DE RECHERCHE
- STRUCTURER ET RÉDIGER SON MÉMOIRE
- RÉUSSIR LA SOUTENANCE



Sylvie PIERRE



TOU-  
T-  
EN-  
UN

# Méthode : Comprendre le mémoire et s'y préparer à l'aide de cet ouvrage

## 1. La définition du mémoire

Au cours des deux années de master MEEF, quel que soit votre parcours et sa préprofessionnalisation, vous allez vous initier à la recherche, dans le choix et l'orientation puis la réalisation de votre projet de mémoire. L'initiation et l'accompagnement collectif constituent d'abord une « formation par ».

## 2. Les compétences visées

L'épreuve du mémoire vise à vous permettre de :

- **découvrir les méthodes, les outils et les apports de la recherche.** Les séminaires collectifs sont l'occasion d'apprendre à communiquer sur la (et sa) recherche. Le mémoire, quant à lui, est davantage une « formation à » en ce qu'il implique l'essai pratique d'une forme de recherche dans un domaine précis ancré sur la pratique de terrain,
- **vous initier à l'adoption d'une posture de chercheur.** Le mémoire s'avère une formation par l'écriture (on apprend et on comprend mieux en élaborant par écrit) et par le projet (on apprend à conduire une réalisation complexe dans un réseau de contraintes),

- **adopter une posture réflexive** : le mémoire et sa soutenance sont le résultat d'un cheminement qui permet une connaissance et une prise de recul vis-à-vis de la façon dont se constituent les connaissances scientifiques, ainsi que de la manière dont elles peuvent être « appliquées » ou « transposées » dans des champs professionnels,
- **acquérir des compétences** : comme toutes les autres parties de la formation en master, le mémoire vise à construire des compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel (pour un master à visée professionnelle).

Le mémoire implique des **compétences d'autoévaluation, de prise de responsabilité, de créativité et d'adaptation** (par l'écriture du mémoire, par la logique de projet que sous-tend la recherche, par la soutenance du mémoire, moment de mise à distance).

### **3. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

La 14<sup>e</sup> compétence du **Référentiel** définie dans le référentiel de l'Éducation Nationale (2013) publié au *Journal Officiel* du 25/07/2013 stipule que dans le champ des métiers de l'éducation et de la formation et au regard des différentes compétences qu'un futur enseignant ou CPE doit se forger, l'initiation à la recherche renvoie au développement d'une compétence professionnelle qui **doit permettre à la personne de se former tout au long de l'exercice de son métier** : « **S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel** ». On retrouve ainsi dans cette définition les attendus d'une formation à et par la recherche : c'est-à-dire :

- **compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques**. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques ;
- **réfléchir sur sa pratique** – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ;
- **identifier ses besoins de formation** et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. Évidemment, l'étudiant de master n'est pas encore « du métier » et ne saurait prétendre à la maîtrise de toutes les compétences professionnelles ou même à la maîtrise totale d'une seule grâce à la forma-

tion prodiguée par une seule unité d'enseignement, fût-elle celle de l'initiation à la recherche. Pour autant, le travail conduisant à l'élaboration du mémoire doit et peut contribuer à l'acquisition progressive des compétences.

#### **4. Développer une méthode de travail à l'aide de cet ouvrage**

##### **A. Premier objectif: vous familiariser à la recherche et affiner votre représentation du mémoire**

La partie 1 « **le cadre institutionnel du mémoire de master MEEF** » de l'ouvrage tente de vous présenter dans les grandes lignes, les attendus de l'épreuve. Elle vous donne les éléments de base pour comprendre en quoi consiste le mémoire.

La partie 2 « **Choisir son objet de recherche** » vous aidera à choisir votre sujet en lien avec votre capacité à vous situer comme futur praticien expert des apprentissages et porteur de savoirs et d'une culture commune ou acteur de la communauté éducative (CPE). Grâce à la méthodologie, vous pourrez planifier votre travail sur les deux années du master.

##### **B. Deuxième objectif: maîtriser la méthodologie de la recherche**

Les parties 3 « **Constituer une revue de littérature** » et 4 « **Formuler un questionnement** » ont pour ambition de vous initier à construire une revue de littérature scientifique indispensable pour l'écriture du mémoire et à formuler une problématique et des hypothèses :

- une **méthode de recherche** documentaire et d'analyse d'articles scientifiques ;
- une **méthodologie pour constituer une revue de littérature scientifique** ;
- des **conseils** afin de développer des postures de recherche ;
- des **exemples** de revues de littérature.

La partie 5 « **Méthodologie : les outils de recueil de données** » et 6 « **Présenter et interpréter les résultats** » visent à vous donner les outils méthodologiques pour mener votre travail :

- **maîtriser les outils de recueil** de données et savoir les choisir en fonction de vos objectifs ;

- **confronter les hypothèses** aux résultats obtenus ;
- **articuler les éléments conceptualisés** avec les résultats.

La partie 7 « **soutenir son mémoire** » vous propose :

- **une méthode** pour présenter votre mémoire,
- **des conseils** afin de développer une posture adéquate,
- **des questions** susceptibles d’être posées par les membres du jury.

Tout au long de l’ouvrage, des tuteurs vous donnent des conseils « **le mot du tuteur** » et des étudiants apportent leurs témoignages « **le mot de l’étudiant** ».

**Les fiches « connaissances »** apportent des éclairages sur des points précis de la recherche en master MEEF.

## **Partie 1**

# **Le cadrage institutionnel du mémoire en master MEEF**

## **1. Bref historique sur la formation des maîtres**

- A. Le rapport Bancel (1989)
- B. Le mémoire professionnel (1991)
- C. La circulaire de 2002
- D. Le référentiel de compétences des professeurs et CPE

## **2. Les axes de la réforme**

- A. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (8/7/2013)
- B. La loi pour une École de la confiance (28/7/2019)
- C. L'Article 18 de l'arrêté du 28 mai 2019

## **3. Cadrage du mémoire de master MEEF**

- A. Les trois dimensions du mémoire
- B. Une méthodologie précise

## **4. Le référentiel de formation (juillet 2019)**

- A. Le référentiel de compétences
- B. La notion de compétences

## **5. Enjeux de la démarche scientifique en master MEEF**

- A. Arrêté du 28 mai 2019
- B. Articulation du terrain et de la recherche
- C. Le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité
- D. Dimension de recherche professionnelle
- E. Cahier des charges

## **6. Réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (2022-...)**

- A. La réforme du concours (à partir de 2022)
- B. Pré-professionnalisation ou stages
- C. Ancrage professionnel
- D. Enjeux de la réforme
- E. Les mentions du Master MEEF

# 1. Bref historique sur la formation des maîtres

## A. Le rapport Bancel

En 1989, le rapport Bancel donne une première définition de ce qui deviendra le mémoire. Il préconise l'articulation des éléments de théorie et de pratique à travers « **la rédaction d'un mémoire centré sur une question disciplinaire, didactique ou éducative constituant une première formation à et par la recherche** ».

## B. Le mémoire professionnel (1991)

Le mémoire professionnel (MP) est une innovation dans le cursus de formation des enseignants depuis la création des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) en 1991. Il intègre et articule les différents éléments d'une formation universitaire en alternance : **les savoirs scientifiques, disciplinaires, didactiques et professionnels** formalisés dans les lieux de formation ainsi que les savoirs issus de l'expérience des pratiques de classe et d'une analyse réflexive sur ces pratiques. Il a une dimension formative mais aussi évaluative puisqu'il donne lieu à une soutenance pour la certification finale des professeurs stagiaires.

Le *Bulletin officiel* (BO) du 11 juillet 1991 précise que le professeur stagiaire s'appuie sur l'analyse de ses pratiques professionnelles, il « identifie un problème ou une question [...], analyse ce problème et propose des pistes de réflexion ou d'action en se référant aux travaux existant dans ce domaine. » Ces éléments soulignent la complexité du genre discursif : le professeur stagiaire **problématise** un élément de ses pratiques, le **met à distance** par une analyse réflexive étayée d'un **cadre théorique de références**, et rend compte de ce processus de réflexion. Mais quel est le degré de formalisation attendu, de quels travaux de référence s'agit-il ?

## C. La circulaire de 2002

La circulaire n° 2002-070 du 4 avril 2002 apporte des précisions : « Écrire pour analyser et penser sa pratique ». Le MP n'est pas « un mémoire de recherche, le mémoire professionnel doit s'efforcer de répondre aux critères d'une argumentation cohérente, à savoir présenter des affirmations justifiées, envisager des objections, contextualiser les conclusions, notamment ». L'articulation entre éléments théoriques et expérience effective est réaffirmée.

La **démarche réflexive** est centrale et la visée argumentative à destination du lecteur potentiel doit être présente : « il [le mémoire] représente l’aboutissement de la démarche réflexive développée au cours de la formation ».

## **D. Le référentiel de compétences des professeurs et CPE**

Le Cahier des charges de la formation des maîtres (BO n° 1 du 04-01-2007) définit de nouvelles conditions de formation et d’évaluation (Référentiel des 10 compétences professionnelles) parmi lesquelles ne figure plus le MP. Certains IUFM les maintiennent, d’autres déterminent différents types d’écrits professionnels destinés à évaluer certaines des 10 compétences. Le BO n° 29 du 22 juillet 2010 confirme le référentiel des compétences pour la formation des enseignants.

L’obtention du master étant liée à la soutenance d’un mémoire, le choix des objets de recherche s’oriente désormais vers les contenus disciplinaires enseignés dans le master.

## **2. Les axes de la réforme (2013)**

### **A. La loi d’orientation et de programmation pour la refondation de l’École de la République (8/7/2013)**

Elle réforme le système éducatif français et la formation des professeurs et CPE : réforme des Espe (deviennent des Inspé), instauration d’un référentiel de compétences, etc.

### **B. La loi du 26 juillet 2019**

Elle a entériné la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l’éducation (Inspé) et a réformé la formation des enseignants qui exige à la fois l’obtention du master 2 et l’obtention d’un concours de recrutement (CAPES-CAPLP-CPE-CRPE) ou CPE.

### **C. L’Article 18 de l’arrêté du 28 mai 2019**

Il fixe le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation » et stipule :